

PAR COURRIEL

Le 12 mars 2018

N/Réf. : ACC-2861

Objet : Réponse en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (L.R.Q., c. A-2.1)

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre datée du 21 février 2018 reçue à nos bureaux le même jour dans laquelle vous demandiez :

1. Le nombre de demandes d'accommodement raisonnable pour des motifs religieux reçu à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, entre le 18 octobre 2017 et le 21 février 2018.
2. Pour chaque demande d'accommodement raisonnable pour des motifs religieux, veuillez fournir une description.
3. Pour chaque demande d'accommodement raisonnable pour des motifs religieux, veuillez fournir la décision prise au dossier.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-joint un tableau contenant les informations demandées.

En terminant, nous joignons l'avis de recours prévu à la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-François Trudel
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels

JFT/jw
p. j.

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Résumé des demandes SCAR reçues
du 2017-10-28 au 2018-02-21

N° dossier	Statut	Résumé de la demande	Date de la demande	Motif	Motif de fermeture
C1355_17	Fermé	La propriétaire d'un commerce de restauration rapide communique avec la Commission pour obtenir aide et conseils dans la situation suivante: Une employée demande 1 semaine de congé pour une fête religieuse. L'employeur veut qu'on l'aide à résoudre cette situation particulière.	07-11-2017	Religion; Musulmane; Rites religieux; Fêtes religieuses	Information suffisante sur les accommodements Dossier réglé par l'organisation, entente d'accommodement
C1403_17	Fermé	L'avocat d'une compagnie de services informatiques communique avec la Commission pour obtenir aide et conseils dans la situation suivante: Un nouvel employé musulman demande une salle pour faire la prière. L'employeur veut qu'on l'aide à résoudre cette situation particulière.	13-11-2017	Religion; Musulmane; Rites religieux;	Information suffisante sur les accommodements
C1408_17	Fermé	Une gérante d'un commerce de restauration rapide communique avec la Commission pour obtenir aide et conseils dans la situation suivante: Plusieurs employés d'origine afghane demandent congé pour la même journée afin de pouvoir participer à une rencontre avec le prophète. L'employeur veut qu'on l'aide à résoudre cette situation particulière.	13-11-2017	Religion; Musulmane; Rites religieux;	Information suffisante sur les accommodements Dossier réglé par l'organisation, entente d'accommodement
C1529_17	Fermé	Un chercheur postdoctoral d'une université communique avec la Commission pour obtenir aide et conseils dans la situation suivante: L'université demande aux étudiants de remplir un formulaire avec pièce justificative d'un représentant religieux ou d'un chef de culte pour les demandes d'accommodements raisonnables basés sur le motif de la religion. L'université veut qu'on l'aide à résoudre cette situation particulière	27-11-2017	Discrimination; Religion	Information suffisante sur les accommodements
C1570_17	Demande	Une conseillère en éthique d'un centre d'hébergement de services en santé communique avec la Commission pour obtenir aide et conseils dans la situation suivante: Les centres d'hébergement reçoivent fréquemment des demandes de repas halal. Le service en santé veut qu'on l'aide à résoudre cette situation particulière.	30-11-2017	Religion; Musulmane; Pratiques alimentaires; Halal	

N° dossier	Statut	Résumé de la demande	Date de la demande	Motif	Motif de fermeture
C1928_17	Fermé	<p data-bbox="392 131 1225 224">La conseillère des ressources humaines de la compagnie [REDACTED] communique avec la Commission pour obtenir aide et conseils dans la situation suivante:</p> <p data-bbox="392 261 1225 326">Nous œuvrons en milieu ouvrier, multiculturels, différents quarts de travail à travers la semaine et la fin de semaine.</p> <p data-bbox="392 331 1225 423">Lors du comité santé et sécurité, il a été soulevé que certains employés utilisaient l'eau des toilettes ou des lavabos afin de se nettoyer les pieds (avant prière).</p> <p data-bbox="392 428 1225 493">Des questions d'hygiène ont été soulevées, mais également de sécurité (plancher glissant)</p> <p data-bbox="392 498 1225 563">Notre lieu de travail est très vaste et cette pratique se fait dans plusieurs salles de bain.</p> <p data-bbox="392 591 1225 708">La responsable veut qu'on l'aide à résoudre cette situation particulière en accommodant les différents besoins des employés tout en assurant l'hygiène et la sécurité.</p>	31-01-2018	Discrimination; Religion	Information suffisante sur les accommodements Dossier réglé par l'organisation, entente d'accommodement